



Compte rendu

Réunion du Conseil Communautaire

1^{er} décembre 2014 à 18H

■ Ordre du jour

Point n°	Compétences / Commissions	Ordre du jour	Page
1	Organisation de la collectivité	Adoption du règlement intérieur du Conseil Communautaire	
2	Organisation de la collectivité	Désignation des membres des différentes commissions	
3	Finances	Demandes de subventions au titre du Contrat de Proximité et de Solidarité – Département de la Seine-Maritime	
4	Habitat	Programme Local de l'Habitat – demande de prorogation de la convention financière avec le Syndicat Mixte du Pays Interrégional Bresle Yères	
5	Politique territoriale	Adoption d'une motion pour la préservation et l'avenir du centre hospitalier de Eu et des dispositifs de santé sur le territoire de Bresle Maritime	
6	Enfance / Jeunesse	Avenant de rattachement au Contrat Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes, des contrats Enfance et Jeunesse des communes de Longroy, Millebosc, et Eu	
7	Insertion / Jeunesse	Soutien à la mise en place expérimentale de la plateforme Lisemar	
8		Questions et informations diverses Remarques des conseillers	

Annexes :

- Règlement intérieur (version approuvée)

■ ETAT DES PRESENCES

Etaient présents tous les 41 membres en exercice, à l'exception de :

Madame Joselyne Brabant, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Daniel Cavé
Monsieur Daniel Destruel, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur André Renoux
Madame Marie-Laure Riche, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Yves Derrien

Monsieur Raynald Boulenger, Monsieur Emmanuel Byhet, Monsieur Laurent Jacques, Madame Guislaine Sire, absents excusés

Soit un total de :

- 34 présents
- 37 votants

■ SECRETARIAT DE SEANCE

Monsieur le Président propose de désigner le conseiller communautaire le plus jeune de l'assemblée afin de pourvoir aux fonctions de secrétaire de séance. Il s'agit de Monsieur Jérémy Moreau.

Par ailleurs, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il propose de désigner Catherine Fermaut comme auxiliaire de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Jérémy Moreau comme secrétaire de séance et Madame Catherine Fermaut comme auxiliaire de séance.

■ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Monsieur Jean-Claude Davergne souhaite que le compte rendu de son intervention lors du point 1.1/ de la dernière séance soit complété page 7 de la mention suivante :

« *Madame la sous-préfète n'a pas interdit de procéder à nouveau au vote de la gouvernance* ».

Ce complément intégré sous forme d'erratum, le compte rendu de la dernière séance, en date 27 octobre 2014 est adopté, à l'unanimité.

■ DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (articles L5211-9 et L 5211-10 CGCT – délibération 27/10/2014)

1/ Monsieur le Président expose qu'en raison des délais impartis, il a, par décision, déposé un dossier de demande de subventions pour le financement de la phase 4, tranche 2 du Parc Environnemental d'Activités de Gros Jacques.

Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à 5.539.776 euros HT. Seul le déficit de l'opération, estimé à 4.590.142 € HT (*coût total de l'opération moins les recettes liées à la vente des terrains*) est éventuellement susceptible de recevoir l'aide financière des Conseils Généraux de la Somme et de la Seine Maritime, et des Conseils Régionaux de Picardie et de Haute-Normandie. Les aides demandées sont de 803.274 euros par co-financeurs potentiels ci-dessus rappelés. Le reste à charge pour la Communauté de Communes serait, sous réserve de l'obtention des co-financements sollicités, de 2.326.676,60 euros.

■ REMARQUES PREALABLES

Néant

■ 1/ Adoption du règlement intérieur du Conseil Communautaire

Vu la loi d'orientation en date du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-1 et suivants et L 2121-8

Vu les modifications introduites par la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral, la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que chaque Conseil Communautaire doit adopter dans les 6 mois suivant son installation, un règlement intérieur,

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil Communautaire qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- adopte le règlement intérieur de la Communauté de Communes Bresle Maritime,
- charge Monsieur le Président de signer tout acte ou d'entreprendre toute démarche afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

■ 2/ Désignation des membres siégeant dans les différentes commissions

Conformément aux stipulations du règlement intérieur, il y a lieu de pourvoir à la composition des commissions suivantes :

- Commission n°1 : Finances, politiques territoriales, et nouvelles compétences :

Il est proposé de désigner comme membres de cette commission les maires des communes membres dès lors qu'ils sont conseillers communautaires.

Si un maire n'est pas conseiller communautaire, il est associé de droit mais à titre consultatif, au titre des personnalités qualifiées. C'est le cas de Madame Christine Rodier, maire de Millebosc qui est donc associée en tant que personnalité qualifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- décide que la commission n°1 : finances, politiques territoriales, et nouvelles compétences sera composée des membres suivants au titre du collège des conseillers communautaires ayant voix délibérative :

Martel Nathalie
Sueur Marthe
Brière Alain
Poyen Roger
Moreau Jérémy
Cavé Daniel
Brabant Joselyne
Fosse Lucien
Derrien Yves
Facque Eddie
Depoilly Guy
Destruel Daniel
Marchetti José
Longuent Alain

Trolley Jean-Pierre
 Maquet Emmanuel
 Davergne Jean-Claude
 Bovin Marylise
 Boulenger Raynald
 Henocque Alain

- décide d'associer à cette commission, sans voix délibérative, Madame Christine Rodier, en sa qualité de maire de Millebosc.
- o Commission n°2 : Développement économique et environnemental du Parc d'Activités de Gros Jacques
- o Commission n°3 : Collecte et traitement des déchets, environnement et développement durable
- o Commission n° 4 : Enfance, Jeunesse
- o Commission n° 5 : Culture : évènementiel et mise en réseau des bibliothèques
- o Commission n° 6 : Tourisme

Afin de faciliter le travail en séance, et d'anticiper la composition des commissions, les conseillers communautaires ont été invités à faire part de leurs vœux, avant le 28 novembre, concernant leur désignation dans les commissions.

Il est rappelé que ces 5 commissions sont composées au maximum de 12 membres désignés parmi les conseillers communautaires titulaires et suppléants.

Chaque conseiller communautaire ne peut être inscrit que dans l'une des commissions 2, 3, 4, 5, 6.

Il ne peut y avoir dans une commission plus de 2 conseillers communautaires émanant d'une même commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'arrêter la liste des membres des commissions, 2, 3, 4, 5, 6 au titre du collège des conseillers communautaires ayant voix délibérative, de la manière suivante :

Commission 2	Commission 3	Commission 4	Commission 5	Commission 6
<i>Développement économique et environnemental du PEAGJ</i>	<i>Collecte et traitement des déchets, environnement et développement durable</i>	<i>Enfance, Jeunesse</i>	<i>Culture: évènementiel et mise en réseau des bibliothèques</i>	<i>Tourisme</i>
Poyen Roger	Fosse Lucien	Cherubin Frédérique	Vasseur Nathalie	Mainnemarre Yves
Jacques Laurent	Cailleux Florence	Adjerad Catherine	Renoux André	Louvel Jean-Jacques
Facque Eddy	Loiseau Dominique	Vittu Marie-Pierre	Petit Marie-Christine	Picard Alain
Boulenger Raynald	Deneufve Gilbert	Bovin Isabelle	Saumont Pascale	Marchetti José
Thomire Christian	Bovin Marylise	Brabant Joselyne	Martel Nathalie	Maquet Emmanuel
Duchaussoy Christian	Cavé Daniel	Evrard Monique	Dimouchy Franck	Riche Marie-Laure
Barbier Michel	Maubert Rodrigue	Desjonqueres Corinne	Brière Alain	Gaouyer Marie-Françoise
Giffard Albert	Paris Jean	Maxence Jean-Luc	Longuent Alain	Boinet Odile
Bernanose Sylvie	Pion Patrice	Sueur Marianne		
Cailleux Maurice	Sire Guislaine	Sueur Marthe		
Trolley Jean-Pierre	Croizé Gilles	Destruel Daniel		
Depoilly Guy	Derrien Yves	Boissay Annie		

- o Commission n° 7 : Commission en charge de la délégation de service public du centre aquatique
- Lors de la séance du Conseil Communautaire en date du 27 octobre 2014, un appel à candidature pour la constitution de la commission Délégation de Service Public (CDSPP) pour le centre aquatique a été lancé. Les candidatures devaient parvenir pour le 10 novembre 2014.

Au vu des candidatures reçues, il est proposé de reconduire dans sa précédente composition, la Commission de Délégation de Service Public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide que la Commission de Délégation de Service Public gardera sa précédente composition, à savoir, outre le Président, Monsieur Alain Brière, membre de droit:

Membres titulaires :

Monsieur Alain Longuent
Madame Marylise Bovin
Madame Marthe Sueur
Monsieur Emmanuel Maquet
Monsieur Jean-Claude Davergne

Membres suppléants :

Monsieur Daniel Cavé
Madame Odile Boinet
Monsieur Lucien Fosse
Monsieur Laurent Jacques
Monsieur André Renoux

- o Commission n°8 : Commission d'appel d'offres

Il est proposé également de confirmer la composition de la commission d'Appel d'offres telle qu'elle avait été formée, après vote, par délibération en date du 14 mai 2014:

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide que la Commission de Délégation de Service Public gardera sa précédente composition, à savoir, outre le Président, Monsieur Alain Brière, membre de droit:

Membres Titulaires :

A : Madame Marthe SUEUR
B : Madame Marylise BOVIN
C : Monsieur Lucien FOSSE
D : Monsieur Jean-Claude DAVERGNE
E : Monsieur Alain LONGUENT

Membres suppléants :

A : Monsieur José MARCHETTI
B : Monsieur Emmanuel MAQUET
C : Monsieur Laurent JACQUES
D : Madame Odile BOINET
E : Madame Nathalie MARTEL

- o Les représentants de la CCBM au sein des organismes extérieurs sont maintenus.

A titre purement informatif, il est précisé que les délégations données aux vice-présidents par le Président s'établissent comme suit :

Alain Longuent 1 ^{er} Vice-Président	Vice-Président en charge du patrimoine communautaire, des équipements fonciers et du logement
Emmanuel Maquet 2 ^{ème} Vice-Président	Vice-Président en charge de la politique territoriale, de la contractualisation, et de la prospective
Marylise Bovin 3 ^{ème} Vice-Président	Vice-Présidente en charge des finances et du contrôle de gestion
Marthe Sueur 4 ^{ème} Vice-Président	Vice-Présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse
Lucien Fosse 5 ^{ème} Vice-Président	Vice-Président en charge de la collecte et du traitement des déchets
Daniel Cavé 6 ^{ème} Vice-Président	Vice-Président en charge du grand cycle de l'eau et de la future compétence assainissement
Yves Derrien 7 ^{ème} Vice-Président	Vice-Président en charge de l'insertion et de la santé
José Marchetti 8 ^{ème} Vice-Président	Vice-Président en charge du développement touristique
Jean-Pierre Trolley 9 ^{ème} Vice-Président	Vice-Président en charge du développement économique et environnemental du Parc d'activités de Gros Jacques
Eddy Facque 10 ^{ème} Vice-Président	Vice-Président en charge de la gestion du personnel et des labellisations
André Renoux 11 ^{ème} Vice-Président	Vice-Président en charge de la culture, de l'évènementiel et du réseau des bibliothèques

3/ Demandes de subventions au titre du Contrat de Proximité et de Solidarité mis en place avec le département de la Seine Maritime

Par courrier du 25 août dernier, Monsieur le Président du Conseil Général de Seine Maritime nous a informés de la mise en place des Contrats de Proximité et de Solidarité qui forment désormais le cadre de la nouvelle politique contractuelle du Département en faveur des équipements communaux et intercommunaux. Le 28 octobre 2014, une rencontre a été organisée à Incheville par Monsieur le Président du Conseil Général de Seine Maritime, Nicolas ROULY pour apporter des informations concrètes sur les modalités de fonctionnement, sur le calendrier de ce nouveau dispositif et pour répondre aux interrogations tenant à sa mise en œuvre. Étaient invités à cette rencontre les Maires, Présidents des Communautés de Communes du territoire du Pays Interrégional Bresle Yères.

Ce contrat s'inscrit sur une durée de deux ans 2015-2016.

Le calendrier est le suivant :

31 décembre 2014 : date limite pour déposer les dossiers de demandes d'inscription au CPS pour 2015-2016
En mai 2015 au plus tard : le Département informera les Maîtres d'ouvrage de sa décision d'inscrire ou non son dossier au CPS.

Au 30 juin 2016 : les dossiers inscrits au CPS 2015/2016 devront être complétés au plus tard avant cette date

Dès le mois de mars 2016 : dépôt de nouveaux dossiers pour la programmation 2017/2018.

La demande d'inscription CPS devra notamment être accompagnée de la délibération du maître d'ouvrage.

C'est pourquoi, il convient de décider des dossiers à déposer par la CCBM dans le cadre de ce contrat de Proximité et de solidarité :

Projets qui pourraient être déposés au vu des dispositifs d'aides :

Aides aux bâtiments communaux :

1. Réhabilitation des bâtiments à usages techniques, de stockage et d'archives situés au siège de la CCBM (réfection toiture, vestiaire, local archives, isolation, etc.) - estimation 100 000 € HT
2. Siège administratif : Extension des locaux administratifs de la CCBM par l'aménagement du plateau libre situé au premier étage (pose d'un ascenseur, aménagement de bureau et salle de réunion, etc.) - estimation 200 000 € HT
3. Création d'un bâtiment sur le PEAGJ à usage des services techniques en charge de son entretien – estimation 350 000 € HT

Aides aux bâtiments communaux ou Aide en matière d'équipements sportifs ou aide aux locaux d'animation

4. Redéploiement des infrastructures de l'aérodrome - présentation d'une opération globale: construction d'un hangar, et réhabilitation des bâtiments existants pour 275 000 € HT

Aide pour le développement des pistes cyclables :

5. Demande de soutien sur la partie cyclable de l'étude du plan de déplacement de la Communauté de Communes Bresle Maritime - Estimation 35 000 € TTC
6. Demande de soutien à l'étude de faisabilité de requalification du chemin des étangs en voie douce – Estimation 100 000 € TTC

Création de déchetteries

7. Construction ou réhabilitation d'une nouvelle déchèterie intercommunale
Estimation de 800.000 € HT

Monsieur Lucien Fosse précise que ce programme concerne soit la déchèterie du Tréport dans le cadre d'un déplacement de cet équipement avec un éventuel partenariat avec d'autres structures intercommunales, soit celle d'Ault dans le cadre d'une réhabilitation.

Extension et aménagement de déchetteries

8. Aménagement d'un espace dédié pour la collecte des déchets verts des communes de la CCBM – déchèterie de Beauchamps – Estimation 200.000 € HT

Monsieur Lucien Fosse indique que la création de ces nouveaux équipements pourrait être envisagée à proximité des déchèteries de Ault, Le Tréport et/ou Beauchamps.

9. Réhabilitation du centre de transfert des déchets du Tréport - Estimation à déterminer au regard du projet : 200.000 € HT

Monsieur Guy Depoilly demande s'il y a un ordre prioritaire pour la programmation de ces différents projets.

Monsieur le Président explique qu'il importe avant tout de proposer ces actions dans les délais fixés par le département de Seine Maritime pour la définition du contrat de proximité et de solidarité. Il est peu vraisemblable que le Conseil Général retienne l'ensemble de ces dossiers. Les projets qui seront déclarés éligibles seront ensuite soumis aux différentes commissions pour programmation.

Madame Gaouyer se demande si le département de Seine Maritime acceptera de participer au financement de travaux sur les déchèteries localisées dans la Somme.

Monsieur le Président lui confirme qu'effectivement ce n'est pas acquis, mais qu'il serait prématuré de s'autocensurer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de déposer les demandes de subventions telles que présentées ci-dessus.

4/ Programme Local de l'Habitat - demande de prorogation de la convention financière avec le Syndicat Mixte du Pays Interrégional Bresle Yères

Une convention a été signée le 15 mars 2013 avec le Syndicat mixte du Pays Interrégional Bresle Yères pour que la Communauté de Communes Bresle Maritime puisse être accompagnée dans l'élaboration de son programme local de l'habitat par le cabinet Page9 chargé de l'étude habitat à l'échelle de notre Pays.

Pour mémoire, les missions confiées au bureau d'étude sont organisées en deux phases complémentaires de la phase 1 prise en charge par le pays (diagnostic partagé) :

- l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (Phase 2 – pour un montant de 8.766,68 euros TTC)
- l'organisation, la définition des outils et l'accompagnement à l'animation du partenariat au démarrage de la phase opération du programme d'actions (Phase 3 - pour un montant de 10.967,32 euros TTC)

Ces études ont pris du retard, et ne pourront être achevées avant le 31 décembre 2014 comme stipulé dans la convention initiale. Il convient donc de solliciter la prorogation de la convention financière signée avec le Syndicat Mixte du Pays Interrégional Bresle Yères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant à la convention financière en date du 15 mars 2013, afin de proroger sa durée d'une année pour la prestation technique soit jusqu'au 31 décembre 2015 et jusqu'au 30 mars 2016 pour permettre le paiement de l'ensemble des factures.

5/ Adoption d'une motion pour la préservation et l'avenir du centre hospitalier de Eu et des dispositifs de santé sur le territoire de Bresle Maritime

La situation et l'avenir du centre hospitalier de Eu est aujourd'hui très préoccupante.

Monsieur Yves Derrien, Vice-Président a présenté les difficultés de l'établissement à la Communauté de Communes, et souhaite que soit engagée une action concertée afin que des solutions puissent être proposées pour la préservation et la pérennisation du centre hospitalier de Eu.

Le contexte financier de l'Etat incite à se saisir très précocement de ce dossier afin de mobiliser – s'il en reste – les financements permettant de réhabiliter l'établissement.

Il est proposé l'adoption d'une motion pour la préservation et l'avenir du centre hospitalier de Eu et des dispositifs de santé sur le territoire de Bresle Maritime.

Monsieur Michel Barbier précise qu'il adhère à cette motion et qu'il souhaite également travailler sur le sujet. Il signale que cette problématique locale va de pair avec les inquiétudes que l'on peut nourrir actuellement au plan national. Les difficultés des soignants dans leur travail au quotidien et celles des patients confrontés à l'impossibilité d'obtenir des rendez-vous médicaux dans des délais appropriés s'accroissent. Il souligne également l'utilité de travailler en commun avec le centre hospitalier de Dieppe, afin que des solutions globales soient trouvées. Il rappelle que le centre Hospitalier de Eu n'a pas fusionné avec celui de Dieppe mais qu'ils ont aujourd'hui une direction commune.

Monsieur Yves Derrien précise que la ville d'Eu a un rôle majeur à jouer en matière de santé publique. La ville est un pôle de santé et rassemble outre les services existants des offres nouvelles : implantation de l'IME de Rieux, le projet de la mutuelle de la Bresle etc. « Cela représente environ 300 emplois ce qui est loin d'être négligeable. »

Madame Marie-Françoise Gaouyer se demande s'il ne serait pas judicieux dans un premier temps de rencontrer l'Agence Régionale de Santé, puis seulement de saisir Madame la Ministre.

Monsieur Emmanuel Maquet et Monsieur Alain Longuent précisent que cela concerne les Agences Régionales de Santé de Normandie, mais également de Picardie. Monsieur Maquet souligne que la motion sera adressée sous couvert des Préfets, et que ceux-ci la communiqueront à l'ARS qui relève de leur compétence.

Monsieur le Président dit que c'est principalement le montant de l'enveloppe à consacrer qui risque de constituer un point d'achoppement. Monsieur Yves Derrien abonde en ce sens, et précise qu'on lui a bien laissé sous-entendre que le financement était problématique.

Madame Gaouyer expose qu'un projet de partenariat public privé avait été évoqué concernant le centre hospitalier, et précise qu'il convient bien de distinguer la partie hospitalière de la partie EPHAD.

Monsieur Emmanuel Maquet rappelle que la perte de l'hôpital équivaut à une perte du service des urgences et que ce service est pourtant indispensable pour les habitants du territoire, confrontés par ailleurs outre les accidents du quotidien aux potentiels risques industriels. « C'est un élément fort du territoire, et il convient sur ce sujet de rester unis et déterminés. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prendre solennellement la motion suivante afin de préserver et de construire l'avenir du centre hospitalier de Eu et des dispositifs de santé sur le territoire de Bresle Maritime :

La situation actuelle du dispositif de santé sur le territoire de la communauté de communes de Bresle Maritime est extrêmement préoccupante au regard de son avenir tant au niveau :

- du Centre Hospitalier de EU qui a reçu un avis défavorable de la commission de sécurité à son ouverture au public. Les locaux sont vétustes, non conformes et éloignés des légitimes exigences de sécurité et de confort des patients, notamment ceux accueillis au sein de l'EHPAD.
- des difficultés actuelles, et vraisemblablement futures, de recrutement de médecins hospitaliers pour le secteur public et de médecins généralistes pour le secteur privé ;

Les difficultés constatées ne peuvent qu'empirer face aux évolutions démographiques probables. Une prise de conscience collective et la mise en place d'un plan d'actions établi avec tous les acteurs concernés sont éminemment nécessaires.

En effet, il s'agit de choix stratégiques pour l'avenir de notre bassin de vie : la population de Bresle Maritime est en droit d'exiger des services de santé garantissant qualité et sécurité des soins que les Agences Régionales de Santé sont en devoir de mettre en œuvre conformément au principe d'égalité d'accès aux soins quelque soit le lieu du territoire national concerné.

Un audit des différents bâtiments du centre hospitalier est en cours de réalisation par les services de l'Agence Régionale de Santé Haute Normandie.

La préservation de l'ensemble des services du centre hospitalier et le développement de lits complémentaires afin de répondre à la demande de proximité est impérative.

Il est indispensable que les réflexions en cours débouchent dans les meilleurs délais sur des propositions concrètes et viables de réhabilitation de l'établissement afin d'adapter celui-ci aux conditions de qualité et de sécurité d'accueil et d'hébergement des patients.

La restructuration intégrale du site est une attente forte du territoire et doit être privilégiée à toute mutualisation, compte tenu de l'importance du bassin de vie desservi et de l'excentration du territoire de tout pôle hospitalier majeur.

Il est primordial de garder sur le territoire un service d'urgence, un secteur hospitalisation médecine avec soins palliatifs, un service de soins de suite (à tendance gériatrique), un établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), un accueil spécialisé pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, et enfin des services de consultations avancées permettant le désenclavement du territoire en matière de consultations spécialisées.

A ce titre et tenant compte des spécificités géographiques et démographiques du territoire de Bresle Maritime, la Communauté de Communes éponyme :

- rappelle que l'accès aux soins est un droit pour tous, et que ce droit fondamental doit être déployé sur le territoire afin de corriger les disparités géographiques ou sociales,
- souligne que l'éloignement géographique constitue un handicap matériel et social, ainsi qu'une menace potentielle pour la sécurité des patients qui doivent être admis en urgence ou encore hospitalisés,

- souhaite être systématiquement associée aux différentes étapes du diagnostic de l'audit en cours et aux réflexions relatives au schéma directeur immobilier du centre hospitalier de Eu, et désigne pour ce faire des référents détachés spécifiquement au suivi des questions de santé, en la personne de Monsieur Yves Derrien, Vice Président de la Communauté de Communes, et de Monsieur Michel Barbier, Conseiller Communautaire.

- sollicite la mise en place, par l'Etat et les collectivités partenaires, d'un soutien financier exceptionnel au centre hospitalier de Eu afin de permettre sa rénovation intégrale, et une amélioration rapide et significative des conditions de soins et d'accueil dans ces différents services,

- salue le travail formidable, effectué dans des conditions parfois difficiles, des personnels administratifs, techniques et de santé de l'établissement,

- exige que les moyens financiers adaptés aux besoins de la population soient alloués de façon pérenne au Centre Hospitalier de Eu, tant pour sa mise aux normes et sa modernisation que pour son fonctionnement actuel et à venir,

- propose la mise en place d'un groupe de travail pour mettre en place un plan d'actions afin de résorber les problématiques relatives au recrutement et à la sédentarisation des médecins hospitaliers et privés sur le territoire,

- appelle de ses vœux la signature d'un Contrat Local de Santé et développement d'actions santé, soit à l'échelle du Pays Bresle Yères soit à défaut, à l'échelle du territoire de Bresle Maritime.

La présente motion sera adressée à Madame Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, sous couvert des préfets des régions Haute-Normandie et Picardie.

Copie en sera adressée aux directeurs des ARS de Haute Normandie et de Picardie.

Elle sera également adressée pour solliciter un rendez-vous avec Madame le Ministre, aux parlementaires (députés et sénateurs) de la Seine Maritime et de la Somme.

La présente motion sera également relayée, par mail, aux communes du territoire, ainsi qu'aux EPCI membres du Pays Interrégional Bresle Yères pour actions conjointes.

6/ Avenant de rattachement au Contrat Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes, des contrats Enfance et Jeunesse des communes de Longroy, Millebosc et Eu

Les Contrats Enfance et Jeunesse (CEJ) sont des contrats de partenariat financier et d'objectifs conclus entre les collectivités, communes ou communautés de communes, et la caisse d'allocations familiales (CAF). La CAF par ce biais soutient financièrement les actions entreprises à destination des mineurs, sur la base de 55% du reste à charge, plafonné.

5 contrats ont été conclus sur le territoire, par : la CCBM, Longroy, Millebosc, Eu et Le Tréport. Les CEJ de Longroy, Millebosc, et Eu arrivent à échéance au 31 décembre 2014. Ceux de la CCBM et du Tréport au 31 décembre 2015.

La CAF souhaite appliquer de nouvelles orientations afin de conclure des contrats territoriaux globaux. Pour ce faire, elle propose dans un premier temps de rattacher, par voie d'avenant, les contrats arrivant à échéance, au Contrat Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes.

Cela n'implique aucune modification de fond concernant le contenu des contrats. Les dépenses restent à charge des communes, comme les recettes, constituées notamment par le financement de la CAF.

Le rattachement par voie d'avenant doit néanmoins faire l'objet d'une délibération des communes et de la Communauté de Communes.

Il est proposé d'accepter le rattachement des CEJ des communes de Longroy, Millebosc et Eu au CEJ de la Communauté de Communes Bresle Maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer, avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-Maritime et la caisse d'allocations familiales de la Somme, l'avenant de rattachement du Contrat Enfance Jeunesse des communes d'Eu, Longroy et Millebosc arrivé à échéance au 31 décembre 2014 au Contrat Enfance Jeunesse de la communauté de communes Bresle Maritime pour l'année 2015.

En digression de ce point, Monsieur Guy Depoilly interpelle l'exécutif concernant le fonctionnement des ALSH du Mercredi et le coût de ce service.

Monsieur le Président lui précise que l'on s'achemine hélas vers un arrêt de cette expérimentation. En effet, sur la base d'un sondage réalisé il y a un an, 96 familles s'étaient déclarées potentiellement intéressées par la mise en place d'un centre de loisir le mercredi après-midi. Hors aujourd'hui seuls 15 enfants sont réellement inscrits. Programmées initialement sur 3 sites, les activités ont été concentrées en un seul lieu, mais compte tenu des problématiques de transport des enfants, la réponse proposée par la collectivité à ces besoins individuels est coûteuse et peu satisfaisante. Un accompagnement sera proposé aux familles qui le souhaitent afin de trouver des solutions au cas par cas pour les enfants qui étaient inscrits.

Monsieur Jean-Jacques Louvel estime que l'on s'est engagé en début d'année à accueillir ces enfants et qu'il faut impérativement leur trouver des solutions. Cela peut être un accueil dans d'autres structures du territoire, sur Eu, Mers ou Le Tréport. Il souhaite également que soient proposés des aménagements pour les déplacements.

7/ Soutien à la mise en place expérimentale de la plateforme Lisemar

Les services de la DIRECCTE proposent de mettre en place une plateforme destinée à favoriser et soutenir l'emploi sur la bande littorale.

La vocation de cette plateforme est de favoriser l'emploi, notamment des jeunes, sur toute la bande littorale de la Seine-Maritime qui s'étend d'Etretat au Tréport. L'objectif de faire passer le taux de chômage de cette zone de 11,10% fin 2013 à moins de 8% en trois ans.

LISEMAR s'intéresse en particulier à quatre mutations économiques quasi-simultanées :

- l'éolien en mer (parc éolien de Fécamp et le futur parc du Tréport),

- les grands carénages nucléaires (grands travaux de maintenance décennale et post-Fukushima des centrales nucléaires de Paluel et de Penly),
- le tourisme côtier (développement et emploi saisonnier),
- l'agriculture du nouveau lin avec le passage du lin textile au lin technique (chimie verte).

Plusieurs actions transversales ont été identifiées comme prioritaires, concernant notamment les salariés intérimaires :

- la qualification de 1 000 intérimaires de bas niveau de qualification pour favoriser leur accès à l'emploi durable,
- la VAE collective pour les salariés des entreprises du territoire (dont 40 % sont sans aucun diplôme mais pas sans compétences),
- l'hébergement des jeunes travailleurs près de leur lieu de travail. L'idée est par exemple sur ce point d'analyser l'offre et la demande en terme de logements et de recenser les informations afin de les tenir à la disposition des opérateurs économiques avec un contact unique,
- le contrat de travail multi-employeurs pour faciliter les emplois saisonniers « à temps plein ».

Le projet vise notamment les entreprises concernés par les mutations économiques rappelées entre autres ci-dessus.

L'Etat demande le soutien des collectivités locales pour la mise en place de ce dispositif.

Il appartient à la Communauté de Communes Bresle Maritime de se prononcer sur cette sollicitation et son éventuelle participation financière, dont le montant n'est pour l'heure pas définitivement arrêté par l'Etat.

Monsieur Yves Derrien expose le rôle des collectivités dans ce projet : il s'agit principalement d'identifier les logements libres afin d'alimenter la plateforme en informations. Ce système doit permettre aux jeunes de disposer de facilités pour trouver un logement ce qui n'est pas le cas actuellement.

Madame Marie-Françoise Gaouyer dit qu'effectivement il n'est pas simple de trouver à se loger, notamment pour les étudiants en BTS.

Monsieur Alain Longuent et Monsieur Yves Derrien s'accordent sur les indéniables problématiques de logements. Monsieur Alain Longuent s'insurge néanmoins contre le fait que c'est un nouveau transfert de charges déguisé de l'Etat vers les collectivités locales ; « C'est à l'Etat de pourvoir à ces questions, il y a l'agence pour l'emploi et une nouvelle fois on essaie de faire reporter les charges sur les collectivités, il y en a marre ». Il rappelle que les collectivités sont sans cesse sollicitées, leurs charges augmentent et à côté de cela, les dotations de l'Etat sont sans cesse réduites. Il précise qu'il lui semble judicieux certes de collaborer au montage de la plateforme mais pas d'en devenir un financeur.

Monsieur Emmanuel Maquet abonde dans ce sens, et rappelle que les collectivités vont devoir absorber d'autres transferts de charges, tels que celui de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Monsieur Yves Derrien propose de délibérer favorablement sur le principe de cette plateforme et sur la collaboration des collectivités dans sa mise en œuvre mais de ne pas consentir à un quelconque financement.

Madame Marie-Françoise Gaouyer estime qu'il faudrait peut-être accorder une petite subvention afin de pouvoir prétendre à un droit de regard sur le fonctionnement de ce nouveau service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de soutenir la mise en place expérimentale de la plateforme Lisemar sur le principe, mais refuse de contribuer au financement de ce service.

8 / Questions et Informations diverses / Remarques des Conseillers

Sans objet

Le Président

Le secrétaire de séance